

Appel à Projets Occit'avenir

2019-2020

Crédit photo : Fathy Zarrouk





Crédit Photo Laurent Bouttonnet

Contacts utiles

Région Occitanie

Sur l'ensemble des thématiques

Site de Toulouse



ALLEGUEDE Sarah
05 61 39 64 58

Site de Montpellier



MICHOLET Véronique
04 67 22 68 60

Pour vos projets de coopération à l'international



DUPAS Mathilde
04 67 22 94 95

Rectorats

Académie de Toulouse



Valérie Boubekeur
05 36 25 87 70

Académie de Montpellier



Mathieu HARNEQUAUX
04 67 91 45 26

Pour lycées relevant de l'Éducation Nationale



Hélène Lorson
04 67 02 35 12

DRAAF

Pour les projets portés par les établissements agricoles



James CHAIGNAUD
04 67 10 18 15

Pour lycées relevant de l'Éducation Agricole



Florence Caudrelier
04 67 02 35 12

DRAC

Pour les projets de résidences d'artistes

Présentation

La politique d'actions éducatives portée par la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée est déployée en transversalité au sein des services de son administration. L'appel à projets détaillé ci-après propose les **trois axes de travail** retenus par la Direction de l'Éducation et de la Jeunesse, à savoir :



La réussite



L'insertion
professionnelle



La citoyenneté



Aujourd'hui, **229 800 lycéen.ne.s** sont scolarisés dans **223 lycées publics**.

Dans ce contexte, **les projets inter-établissements ou ceux démontrant un caractère fédérateur au sein de l'établissement seront donc considérés comme prioritaires**. Ils devront, pour être retenus, répondre aux critères ci-dessous :

- La qualité du projet saisi sur la plateforme dédiée
- L'implication d'une équipe éducative et non 1 seul porteur du projet
- La typologie d'établissement
- L'innovation
- Le partenariat diversifié
- Le mode de concertation et de participation des lycéens
- L'ancrage régional
- La mixité des publics
- Les indicateurs d'évaluation
- La valorisation (dans l'établissement, sur le territoire local et/ou régional)
- L'équilibre budgétaire

POINT DE VIGILANCE

Les projets visant exclusivement des élèves préparant un Brevet de Technicien Supérieur (BTS) ou en Classe Préparatoire aux Grandes Écoles (CPGE) ne sont pas éligibles.



En complément de ces trois axes de nombreuses directions de la Région déploient des dispositifs éducatifs. Une présentation de ces différents dispositifs est jointe dans la plaquette en annexe.

Calendrier de saisie

▼ **Saisie et validation des projets par les équipes éducatives**

Du 1 avril au 31 mai 2019

▼ **Validation par le ou la Chef.fe d'établissement**

dès transmission du projet par les équipes éducatives et **au plus tard le 31 mai**

▼ **Validation par le Conseil d'Administration**

Conseil d'Administration avant ou suivant le dépôt du dossier



- Sans validation par le ou la Chef.fe d'établissement dans les délais requis, les dossiers ne seront pas instruits par la Région
 - 3 projets maximum peuvent être validés par le ou la Chef.fe d'établissement
 - Si la validation porte sur plus de 3 projets, seuls les 3 premiers transmis par le ou la chef.fe d'établissement seront mis à l'étude par les services et les partenaires de la Région
-

Les critères détaillés



Le public concerné

Si une sélection est nécessaire parmi les dossiers, à qualité égale, la priorité sera donnée selon les critères suivants :

- les lycées professionnels, technologiques ou agricoles
- le classement en réseau d'éducation prioritaire, zone sensible ou violente
- les établissements géographiquement isolés ou éloignés de toute offre structurante



Le partenariat

- partenaires hors établissement (autres collectivités, services Etat...)
- implication de tiers associés (structure avec un N° Siret)



L'ancrage régional

- Implantation prioritairement en région Occitanie pour les intervenants experts (universitaires, institutionnels, associations, responsables des publics des musées, des structures...)



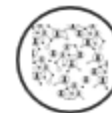
Le mode de concertation des élèves

- rendre les élèves acteurs du processus et ne pas les positionner comme simples consommateurs
- favoriser les prises d'initiatives et l'autonomie
- impliquer la Maison des lycéens, l'Alesa (enseignement agricole), Conseil de Vie Lycéenne



L'encadrement

- Projet encadré par plusieurs membres de l'équipe éducative
- Le chef d'établissement demeure responsable de l'équipe d'encadrement.
- La participation des parents d'élèves lorsque c'est possible



La mixité des publics

- Notamment en terme de genre
 - création de « passerelles » entre différents établissements (élèves de lycées professionnels travaillant avec des apprenti-e-s de CFA, des collégiens, des établissements d'enseignement supérieur, ...)
-



L'innovation

- projets proposant des solutions prenant en compte différents outils et méthodes pédagogiques.



L'évaluation

Simple et Systématique

- **Typologie des publics bénéficiaires** (sexe, âge, type de formation, niveau)
- **Typologie de l'encadrement pédagogique** (compétences, discipline, statut...)
- **Perception des bénéficiaires et des encadrants sur la qualité et les effets de l'action**
- **Mode d'intégration de l'action dans la vie et le projet de l'établissement**
- **Difficultés de mise en œuvre de l'action**
- **Principaux enseignements et pistes d'amélioration**



La valorisation

La Région Occitanie sera en droit de solliciter la valorisation de tout projet accompagné financièrement par l'Assemblée Régionale dans le cadre de manifestations organisées en fin d'année scolaire tel que le « JOUR J ».

Les thématiques

01 LES ENGAGÉS
*Les Mémoires, la Laïcité,
la Citoyenneté*

**02 LES
ENTREPRENEURS**
*Entreprenariat, Ouverture à
l'international, Développer
ses réseaux*

**03 LES
FÉDÉRATEURS**
*Acteurs de son territoire,
Dynamisation de la vie à
l'internat*

04 GÉNÉRATION Z
*Fab'Lab', Serious Game,
Code et programmation*

05 LES CRÉATEURS
*Résidence d'artiste,
Langues et cultures
régionales, Workshop*
.

**06 LES
CONQUÉRANTS**
*Réussite pour tous,
Cordées de la Réussite*

COMMENT EST CALCULÉE LA DÉPENSE ÉLIGIBLE?

- 1-Montant total des dépenses du projet : exemple 5 000 €
 - 2. Sélection des dépenses éligibles par les services de la Région
- 3. Total des dépenses éligibles : exemple 3 500 €
- 4. Subvention maximum possible : 80 % de 3 500 € soit 2 800 €
 - Condition de paiement de la subvention de 2 800 € : justification de la totalité des dépenses éligibles soit ici 3 500 €

SUIVI ADMINISTRATIF ET FINANCIER

- Notification N°1 : transmise par courrier aux établissements le jour du vote de la subvention par la Commission Permanente de l'Assemblée Régionale
- Notification N°2 : transmise avec un arrêté + demande de paiement

LA DEMANDE DE PAIEMENT

- Une avance maximum de 30 % de la subvention puis solde
 - Ou solde en fin d'opération

PRISE EN COMPTE DES JUSTIFICATIFS DE DÉPENSES

A partir de la date de validation du projet par le chef d'Établissement sur la plateforme de saisie et non à la date du vote de l'Assemblée Régionale.

Les engagés

1



Laïcité-Citoyenneté

2



Les mémoires

1 - Laïcité-Citoyenneté

Les projets seront développés :



autour d'un socle de valeurs communes : la dignité, la liberté, l'égalité filles-garçons, la solidarité, l'esprit de justice, le respect et l'absence de toute forme de discrimination



en s'appuyant sur des pratiques participatives



en valorisant l'engagement des lycéen.ne.s

La laïcité garantit à tous la liberté de conscience et le libre exercice des cultes dans le respect de l'ordre public. **La laïcité est donc avant tout un principe de liberté qui permet à chacun de croire ou de ne pas croire.** Porteuse des valeurs de liberté et d'égalité, la laïcité constitue également le fondement de la fraternité dans le respect mutuel. Elle est donc au cœur de la devise universelle.

2 - Les mémoires



Investir massivement les nouveaux vecteurs de la transmission pour inscrire cette dynamique dans la durée.



Encourager la **production audiovisuelle**, l'**édition d'ouvrages**, la **réalisation d'expositions**, mais aussi le **travail collaboratif avec les lieux de mémoire régionaux**



Imaginer une approche **mêlant le travail d'historien.ne.s et d'artistes** permettant de croiser les différents contextes historiques et, de fait, **nourrir le dialogue entre les mémoires des différents partenaires et publics.**



Chercher à **réconcilier le devoir de mémoire et la vérité historique**, tout en **mettant en lumière les conséquences sur nos sociétés actuelles**



Présenter les contextes et les enjeux historiques



Mettre en valeur le patrimoine matériel et immatériel (arts, danse, littérature) liés à la période étudiée, **faire le lien entre histoire et héritages contemporains...**

La mémoire est le lien qui unit un individu, un groupe d'individus ou une société à leur passé. Elle est par nature plurielle.

Indispensables, les mémoires constituent des traces avec lesquelles se construit l'histoire qui permettent aux jeunes d'exercer leur esprit critique et de devenir ainsi des citoyen.ne.s éclairé.e.s et attentif.ve.s. Le devoir d'histoire contribue à mieux comprendre la complexité du monde et à lutter contre les discours et les actes qui nourrissent de la haine et qui menacent le socle républicain.

Une attention particulière sera donnée au travail développé en partenariat avec le Mémorial de Rivesaltes et le Mémorial de la Shoah.

Zoom sur le Parcours Citoyens autour de la Mémoire

PARCOURS CITOYENS AUTOUR DE LA MÉMOIRE

*Le Mémorial du Camp de Rivesaltes et le Mémorial de
la Shoah*

Le Mémorial du Camp de Rivesaltes et le Mémorial de la Shoah mènent ensemble une action citoyenne sur l'ensemble du territoire régional afin de contribuer à une meilleure connaissance de l'histoire locale, régionale, nationale et européenne et de promouvoir les valeurs républicaines auprès des lycéens :

- o En construisant des projets pédagogiques avec des enseignants de toutes disciplines et en proposant un large panel d'activités pour les élèves (ateliers hors et dans les murs, expositions itinérantes, etc.)
- o En ancrant ces actions dans une dimension locale (parcours historiques, visites des lieux de mémoire, etc.) afin de favoriser la transmission d'une histoire et de mémoires ancrées dans leur environnement
- o En construisant des outils pédagogiques en commun au service des enseignants et des élèves

Les entrepreneurs

1



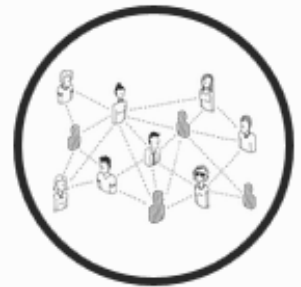
L'entreprenariat

2



**Ouverture à
l'international**

3



**Apprendre à développer
ses réseaux**

1- L'entrepreneuriat

La Région souhaite **développer la sensibilisation à l'entrepreneuriat et l'initiation à la création d'entreprise, inviter les jeunes à développer leurs talents, à s'inscrire dans une démarche de projet, à les encourager à prendre des initiatives, des responsabilités, à travailler en équipe, à mener à terme un projet et gérer l'échec lorsqu'il s'impose afin d'en retirer les enseignements et ainsi tendre vers la construction de futures réussites.** L'initiation à l'entrepreneuriat peut proposer une mise en relation entre les lycéen.ne.s et les acteurs des entreprises d'un territoire. Il peut permettre d'appréhender les compétences attendues par les entreprises aujourd'hui telles que l'engagement, l'agilité, la curiosité, la créativité, la solidarité, l'esprit d'initiative...

L'objectif de ce dispositif n'est pas d'inciter tous les lycéen.ne.s à devenir entrepreneurs mais plus systématiquement "entrepreneurs".



Objectifs



Encourager la recherche et le développement de compétences chez les jeunes



Initier les échanges avec les entrepreneurs et les acteurs du territoire



Activer la création d'un réseau pour de futurs stages, emplois d'été



Stimuler l'émergence d'idées sur son territoire



Valoriser et réinvestir les savoirs, savoirs faire et savoirs être



Echanger sur les enjeux des différents apprentissages



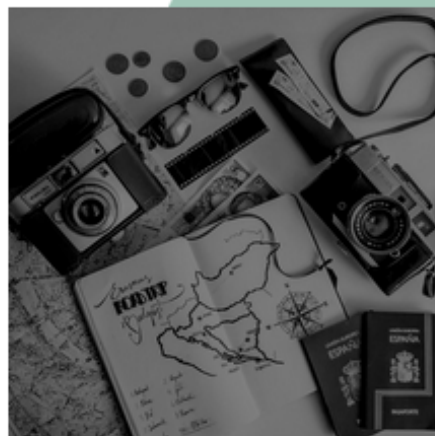
Inviter élèves et étudiants à se redécouvrir dans un autre contexte de travail



Aborder les notions d'égalité femme/homme, lutte contre les discriminations dans le cadre de l'entreprise



2 - Ouverture à l'international



OBJECTIFS

L'objectif de la Région est d'accompagner les projets à destination de groupes de lycéen.ne.s, proposés par les établissements. Ces projets visent à leur permettre d'acquérir une expérience internationale valorisable dans leur cursus et favorisant une future insertion professionnelle. Les projets présentés et liés aux zones géographiques de coopération (définies par les services de la Région comme prioritaires) seront étudiés en premier ressort. Cependant, ces zones géographiques ne revêtent ni un caractère exclusif, ni un caractère suffisant.

Pour vous aider dans la construction de vos projets de coopération à l'international vous pouvez contacter Mathilde DUPAS, Région Occitanie : 04 67 22 94 95

L'accent sera mis sur l'élaboration et la définition du projet sur:



L'ouverture internationale du lycée



L'interdisciplinarité



Une démarche de mise en réseau d'établissements



Le lien avec les compétences de la Région et ses domaines d'intervention rattachés



La volonté de créer une synergie avec d'autres acteurs du territoire

Critères d'éligibilité

TYPE DE MOBILITÉ

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée soutient **les projets de mobilité collective de lycéen.ne.s** ayant **une dimension professionnalisante** qui permettent:



Le développement de compétences professionnelles transversales

La mobilité doit représenter **une «plus-value» pour l'insertion professionnelle** des lycéen.ne.s bénéficiaires. **Les compétences à acquérir sont définies en amont du projet.** Le projet doit inclure **une démarche de valorisation des acquis de l'expérience.**



La découverte de l'environnement professionnel et des métiers dans un contexte interculturel

La mobilité permet aux lycéen.ne.s bénéficiaires de **découvrir un ou plusieurs environnements professionnels en lien ou non avec leur formation.** Pour cela, le projet peut comprendre par **exemple des temps d'échange avec des professionnels, des temps de mise en situation professionnelle, la réalisation de projets tutorés en lien avec des professionnels,...**



L'implication des jeunes dans une démarche projet

Les jeunes devront être impliqués **en amont , pendant et après** la mobilité. La mobilité doit s'intégrer dans une véritable démarche projet intégrant **un temps de préparation pédagogique linguistique et culturelle en amont de la mobilité, un véritable accompagnement pédagogique pendant et après la mobilité ainsi qu'une démarche de valorisation des acquis de l'expérience.**

Comment?



Une mobilité **physique**
avec déplacement à
l'étranger



Une mobilité **virtuelle**

La mobilité virtuelle permet l'échange à distance par l'utilisation d'outils de communication adaptés (courriels, vidéos, visioconférences, etc...). Elle peut s'inscrire en complément d'une période de mobilité physique et/ou correspondre à une alternative à cette dernière.

Où?

Les mobilités peuvent être organisées en **Europe ou à l'international**.

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée concentre ses efforts de coopération sur le développement de ses partenariats en Europe et à l'International : Cambodge (Battambang), **Chine** (Sichuan), **Japon** (Kyoto & Aichi), **Palestine** (Tubas et les Vallées du Nord), **Maroc** (l'Oriental, Casablanca Settat, Fès-Mekhnès), **Espagne** (Catalogne, Aragon) et **Andorre**. Elle encourage également les coopérations dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle avec la **Roumanie**. La Région Occitanie accueillera en 2018 la quinzaine franco-allemande : une attention particulière sera donc portée aux projets organisés avec l'**Allemagne**. Les projets de mobilité liés à ces zones géographiques seront priorités. Toutefois, ces zones géographiques ne revêtent ni un caractère exclusif, ni un caractère suffisant.

Bénéficiaires

- Les **bénéficiaires relèvent tous d'un statut de lycéen.ne.s inscrits** dans un établissement de la Région Occitanie au moment de la mobilité.
- **Groupes de lycéen.ne.s** (mobilité collectives avec **au minimum 5 lycéens**)
- Une **priorité sera donnée aux projets qui concernent les publics éloignés de la mobilité, les groupes classes, les groupes mixtes composés de lycéens de formation, de niveaux et d'établissements différents**
- Les projets qui concernent **uniquement les lycéen.ne.s inscrits dans les sections européennes ne sont pas prioritaires**.



L'action menée sera considérée comme **un levier à l'acquisition d'une compétence linguistique** qui dans ce contexte sera abordée **comme un outil et non comme une finalité du projet**. Les mobilités **s'inscrivant exclusivement dans le cadre de séjours linguistiques et culturels, d'échanges scolaires et/ou de projets de solidarité ne seront pas prioritaires**.

3 - Apprendre à développer ses réseaux



LE RÉSEAU HUMAIN

- **Le cercle familial** (parents, frères/sœurs ...)
- **l'entourage proche** (amis, familles de vos amis...)
- **les relations de proximité** (commerçants du quartier,...)



LE RÉSEAU PROFESSIONNEL

- **les personnes rencontrées lors de stages, emplois, bénévolat, salons, formations,...**
- **le réseau extra-professionnel:** les personnes rencontrées lors d'activités de loisirs
- **le réseau social en ligne :** les personnes rencontrées sur les sites généralistes (Facebook, Twitter...)

- **Être acteur de son parcours professionnel et être visible**
 - **Élargir, développer et/ou consolider son réseau de relations professionnelles** (grâce à des échanges d'informations, d'expertises, d'opportunités,...)
 - **Effectuer une veille et approfondir ses connaissances concernant un milieu professionnel** (les métiers, les pratiques..)
 - **Obtenir des informations concrètes sur des entreprises, des fonctions mais aussi, sur le marché caché de l'emploi** (accéder à des besoins de recrutement non diffusés sur le marché)
-

Les fédérateurs

1



Acteur de son
territoire

2



Dynamiser la vie de
l'internat

1 - Acteur de son territoire



Accompagner les projets d'**animation**, de **coordination d'une dynamique** autour de réponses à apporter sur les constats partagés **entre les établissements scolaires du territoire**



Partager avec des **partenaires éducatifs, culturels, sociaux, économiques** participant à la dynamique jeunesse



Mutualiser les expériences et pratiques



Développer des actions d'analyse de pratique transversale



Favoriser les actions innovantes qui inciteront à la mixité des publics, des formations, à la **création de projets entre les différents publics des établissements** (élèves de lycées professionnels, généraux, technologiques avec les apprenti.e.s de C.F.A, les collégien.ne.s ou l'enseignement supérieur).

Créer une dynamique avec tous les acteurs publics et/ou privés qui agissent auprès des jeunes. Enseignants, Vie Scolaire, éducateurs de quartiers, services sociaux et d'animation, forces de l'ordre, élus... afin de **créer un maillage territorial nécessaire et faire en sorte que l'ensemble des acteurs se connaissent et soient donc plus efficaces dans leurs actions.**

2-Dynamiser la vie de l'internat



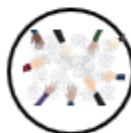
Un projet d'internat n'est pas une agrégation de sorties et d'activités sportives et culturelles. Il ne doit pas remplacer un atelier de pratique artistique.



Accompagner les **projets portés prioritairement par les jeunes** (Maison des Lycéens, Conseil de Vie Lycéen, Alesa), soutenus et accompagnés par l'équipe éducative et présentés par le chef d'établissement.



Proposer un parcours de trois années (seconde, 1ère, terminale). Il prévoit pour chacune des trois années une programmation annuelle répondant à des objectifs différenciés tenant compte de l'évolution potentielle de l'élève



Prévoir des temps alternés d'autonomie des élèves, d'interventions extérieures et de déplacements extérieurs justifiés par le projet

Ces projets contribuent à **mettre à disposition des lycéen.ne.s des outils participant à la réussite scolaire, au développement des ambitions personnelles et professionnelles, au développement de l'esprit d'initiative, de l'autonomie, de la créativité et facilitant l'apprentissage des règles sociales.**



Les demandes d'équipements, les dépenses d'investissement, les travaux de rénovation de bâtiment, l'achat de matériel, par ailleurs déjà subventionnés, (téléviseurs, ordinateurs...) ne sont pas éligibles.

Génération Z

1



**Ateliers de fabrication
numérique**

2



**Web-médias et
réseaux sociaux**

3



Serious-Game

4



**Code et
Programmation**



Génération Z

OBJECTIFS

Le numérique est désormais omniprésent dans notre société, le développement du très haut débit et du wifi, l'internet mobile et l'utilisation massive des objets connectés se généralisent, en particulier chez les jeunes. Ces derniers sont adeptes des technologies de l'information, de la communication, du web. Si le numérique ouvre sur de nouvelles perspectives, il pose également de nouveaux enjeux et interroge les modalités de son accompagnement à 3 niveaux.

- **La sensibilisation aux bonnes pratiques** des réseaux sociaux et d'Internet
- **L'accompagnement au développement des pratiques informationnelles via les web-medias**
- **Le travail autour des compétences et des usages**

COMMENT ?

- **Ateliers participatifs**
 - **Conférences, rencontres, débats**
 - "Chat", "Podcast", "Tutoriels"
 - **Approche ludo-éducative**
 - **Construction collective d'un savoir partagé en ligne** (écriture collaborative, brainstorming, mindmapping, création de schémas ou de vidéos)
-

1 Les ateliers de fabrication numérique



OBJECTIFS

L'objectif de la Région est d'accompagner, dans les lycées, le développement d'ateliers de fabrication numérique dédiés à la conception, au prototypage, à la production, à la réparation et/ou la transformation d'objets physiques. Dans un premier temps à disposition des lycéen.ne.s, les ateliers de fabrication ont vocation à devenir, par la suite, accessibles aux professionnels et au grand public, sensibilisés aux nouvelles technologies et à l'entrepreneuriat. L'idée est d'utiliser, à terme, le maillage des lycées pour que chaque habitant puisse utiliser un atelier de fabrication, près de chez lui, et réaliser ses projets innovants.

Ces ateliers de fabrication apportent :



Des espaces ouverts, partagés, collaboratifs, décloisonnés, accueillants, où se croisent des compétences, des communautés et des itinéraires très différents,



Les moyens pour les jeunes d'oser, de reprendre confiance en eux



Des possibilités pour passer plus rapidement du besoin à l'idée, de l'idée au prototype, du prototype à des réponses opérationnelles



Les moyens de remettre en question les consensus, les habitudes, les certitudes et d'expérimenter...

2 Web-médias et réseaux sociaux



OBJECTIFS

Télévision, radio, Internet, réseaux sociaux, publicité, ... les médias font partie intégrante de la vie des jeunes. Ils leur permettent de prendre connaissance de la majorité des informations dont ils disposent sur divers événements et sujets. Or, les médias ne présentent pas une « fenêtre transparente sur le monde » mais un « canal » par lequel des représentations et des images du monde peuvent être communiquées indirectement. Les enjeux autour de l'information sont donc importants puisque c'est par cette dernière que les jeunes vont forger leurs représentations du monde.

Les objectifs seront inscrits sous plusieurs angles complémentaires et indissociables



Comprendre l'information alternative, libre, citoyenne



Renforcer sa capacité d'analyse critique



Obligation de trouver les sources pertinentes d'information afin d'éviter les pièges et les dangers de l'information numérique



Participer et relayer la parole des acteurs de la société, des mouvements citoyens



Création d'outils tels que les web-radios, web-journaux, web-tv, les journaux lycéens et apprentis, les sites internet...

3 Le jeu sérieux ou "serious game"

OBJECTIFS

Le jeu sérieux ou « serious game » est un logiciel qui combine une intention sérieuse, de type pédagogique, avec des ressorts ludiques issus du jeu vidéo. Il peut améliorer l'acquisition de connaissances ou de compétences par les apprenants. Vecteur facilitant les échanges entre enseignant et élèves, il a un effet positif sur la motivation des jeunes. Il représente un espace d'expérimentation et de construction d'hypothèses et permet de prendre en compte les différences de rythmes d'apprentissage.



Développer les projets autour de trois concepts:



Créer un
serious-game « sur
mesure » pour
lycéen.ne.s



Faire créer, en
collaboration avec les
élèves, un
serious-game



Adapter un
serious-game déjà
existant

4 Le codage et la programmation

```
many :orders_placed, class_name:
many :orders_served, class_name:
many :ratings, foreign_key: :ven
many :messages_sent, class_name:
many :messages_received, class_name:
accepts_nested_attributes_for :photos,

avatar attachment
  adapter_options: { hash_digest: Digest
  run upon changing hash_digest, CLASS=US
has_attached_file :avatar, styles: { medi
  default_style:
  default_url: '/2
  validates_attachment :avatar, size: { in: 0,
    content_type:
    file_name: (m
```

OBJECTIFS

L'informatique est, en premier lieu, une science et une technologie qui fournit des techniques et des instruments de traitement de l'information aux autres sciences comme à l'industrie et aux services. L'initiation au code informatique permet de développer chez les jeunes une nouvelle faculté d'analyse, de créativité et de logique. Il s'agit aussi d'un secteur d'activité économique d'une grande vitalité où des métiers naissent et se redéfinissent constamment.

Accompagner les projets abordant différentes approches



Publication et partage sur le Web



Construction et programmation robotiques



Recherche d'informations et veille
informationnelle



Gestion et exploitation de données
géographiques ou de géolocalisation



Gestion et protection des identités numériques



Création artistique numérique

Les créateurs

1



Développement d'une
résidence d'artiste

2



Langues et cultures
catalanes et/ou occitanes

3



Workshop

“

A de nombreux égards, l'accès à la culture peut jouer **un rôle clé dans la promotion d'une plus grande inclusion sociale**. Les projets culturels peuvent, en effet, permettre le **développement des compétences, de la confiance en soi et l'amélioration de l'estime de soi**. Ils peuvent aussi contribuer à **l'acceptation de la diversité culturelle et participer à la lutte contre les discriminations**. Ils peuvent accroître l'accès à l'information et aux services et créer des possibilités d'emplois trop souvent méconnus.

”

1 Développement d'une résidence d'artiste



LES OBJECTIFS

Une résidence d'artiste en lycée offre un espace d'ouverture, de réflexion et d'expression auquel les jeunes sont associés individuellement et/ou collectivement.

TYPE DE RESIDENCE

- de recherche
 - d'écriture
 - de sensibilisation
 - de pratique artistique et de création
 - voire toutes ces actions...
-



UNE RÉSIDENCE DOIT :

- S'appuyer sur une création de l'artiste
- Créer les conditions du réinvestissement pédagogique pour les enseignants
- Concerner au moins trois classes référentes au projet
- Éviter de cibler prioritairement les lycéen.ne.s inscrits dans les enseignements artistiques optionnels ou de spécialité.
- Induire des effets sur l'ensemble de l'établissement
- Prévoir le rayonnement du projet sur le territoire par le relais que constitue éventuellement la structure culturelle associée
- Prévoir des temps de visibilité proposés par l'artiste à l'ensemble de la communauté éducative (c'est-à-dire incluant les parents d'élèves).

LES CONDITIONS DE REUSSITE

- Une exigence sur la qualité artistique des intervenants professionnels de la culture
- Un partenariat élargi qui doit permettre d'imaginer des moments de rencontre, de découverte et d'échange
- Une équipe interdisciplinaire porte le projet
- Le projet est co-élaboré avec l'artiste
- Une participation de la Maison des Lycéens, du Conseil de Vie Lycéenne, des Alesa

UNE RÉSIDENCE PERMET DE :

- Disposer pour l'artiste et les jeunes, d'un temps d'exception vécu au quotidien
- Laisser une place aux relations directes avec l'artiste dans le cadre de son travail
- Faciliter l'échange, l'interaction et la rencontre entre la communauté scolaire et la création artistique
- S'inscrire dans le projet d'établissement et le volet culturel
- Travailler sur le respect du risque expérimental qui constitue l'enjeu de toute création artistique

LES CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

- Une convention régissant la résidence d'artiste est établie entre le lycée et la structure employant l'artiste ou l'artiste lui-même.
- L'implication des élèves dans la résidence doit être précisément explicitée ainsi que chacune des disciplines porteuses du projet
- L'artiste doit disposer d'un espace de travail dédié
- Le référent culture pour les lycées relevant de l'Education Nationale ou l'enseignant socio-culturel pour l'enseignement agricole est l'interlocuteur privilégié entre l'artiste et l'administration de l'établissement.
- La présence de l'artiste se situe entre 3 et 6 semaines au sein de l'établissement. Ce temps de présence peut être réparti sur 2 périodes maximum.
- La répartition du temps de présence de l'artiste au sein de l'établissement est d'1/3 consacré à la transmission en direction des publics (ateliers, workshops, présentations publiques, conférences...) et 2/3 consacré au temps de création de l'artiste



PRISE EN CHARGE FINANCIERE

Établissement

Engagement minimum attendu :
1 000 € pour notamment
l'hébergement et la restauration sur
les temps scolaires (hors week-end
et vacances scolaires)

La Direction Régionale des affaires Culturelles (DRAC)

**2 500 € versés directement à
l'artiste ou à la structure culturelle
porteuse du projet artistique.**
Obligation pour l'artiste de fournir son
CV et son numéro de Siret. Le
document CERFA 12156-15 devra
être fourni après notification officielle
de subvention.



**Avis Pédagogique et suivi des
résidences DAAC de Montpellier et
de Toulouse, DRAAF Occitanie**

La Région Occitanie

**2 500 € versés au lycée sous forme
de subvention spécifique. Ces crédits
pourront être consacrés :**
**-A un complément de rémunération
correspondant au temps de
transmission** (heures d'intervention
dans le cadre des rencontres avec les
élèves et la communauté éducative)
**- Aux frais de déplacements de
l'artiste** avec ou sans élèves mais en
lien direct avec la résidence
- Aux frais de production artistique
**- A la valorisation du fruit de la
résidence**

2 - Langues et cultures catalanes et/ou occitanes

La Région propose de valoriser les langues et cultures catalanes et/ou occitanes et de promouvoir le bilinguisme en lien avec les structures professionnelles dans les domaines de :



La musique



Le conte



Le Théâtre



La littérature et la poésie



L'audiovisuel, la radio

3 Workshop

Un Workshop est un atelier collaboratif. L'objectif est que tout le monde puisse participer activement autour d'un sujet défini à l'avance. Le partage de connaissance y est important pour construire des projets. Il se distingue de l'atelier de pratique artistique. Ce projet doit permettre aux différents acteurs de se fédérer autour du projet.



CHAMPS ARTISTIQUES CONCERNÉS

Arts de rue, théâtre, musique, danse, cirque, patrimoine, livre, architecture, métiers d'arts...

CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE DU PROJET

- Il devra s'appuyer sur une ou plusieurs structures ou associations culturelles dans une logique de partenariat, tant dans la conception que la mise en œuvre
- Il cherchera à s'inscrire dans une démarche globale d'aménagement du territoire afin de compléter les actions existantes
- Une valorisation importante du projet est attendue. Il s'inscrira dans le temps et devra être élaboré par une équipe : enseignants, artistes et professionnels de la culture
- Le public doit être mixte. Plusieurs niveaux de classes voire plusieurs établissements (plusieurs lycées, élèves de l'enseignement supérieurs, collèges...) doivent participer au projet. La variété des publics doit permettre une vraie émulation.
- Le Workshop doit durer plusieurs jours, voire plusieurs semaines (possibilité de séquencer le projet)

Les conquérants

1



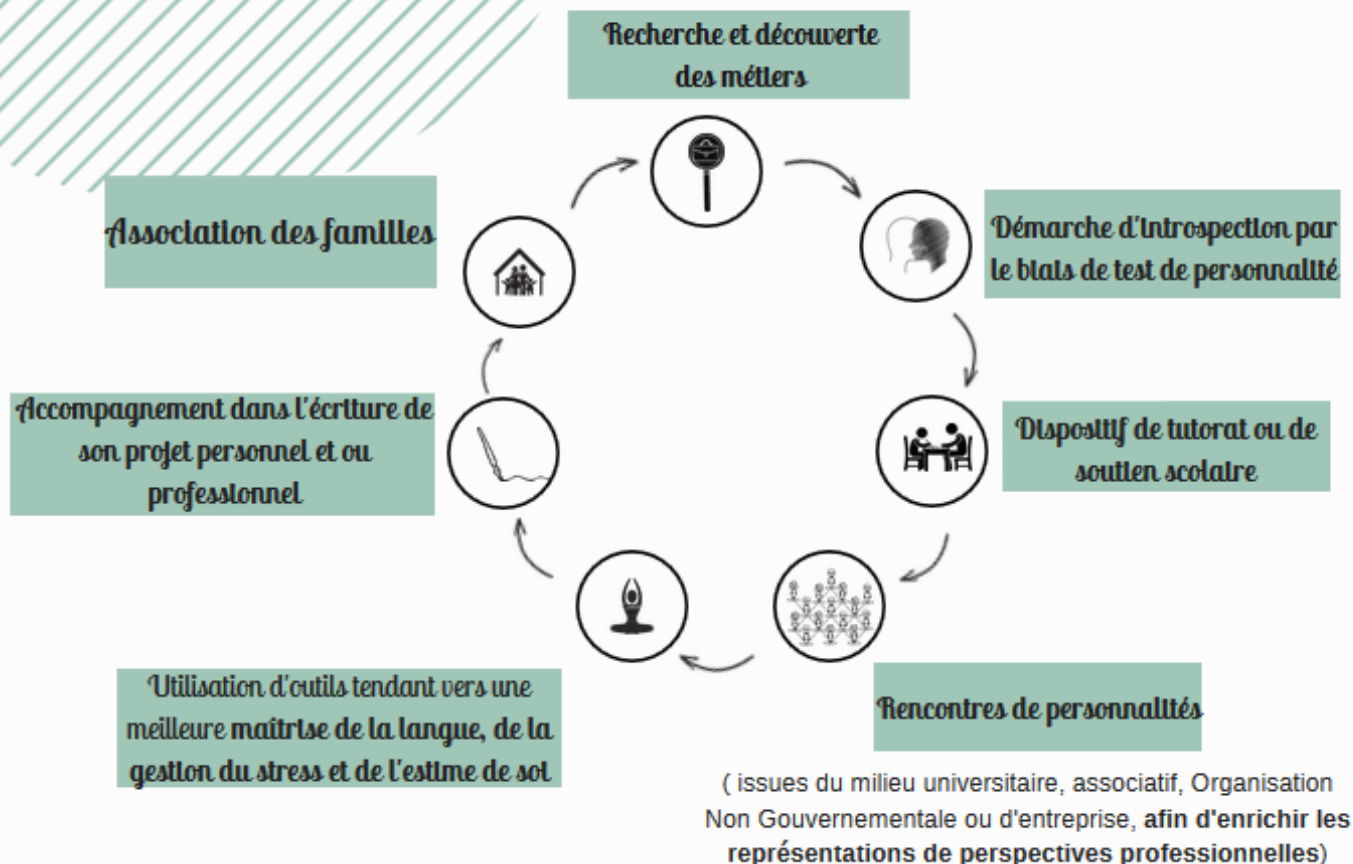
Réussite pour
tous

2



Cordées de la
réussite

1-Réussite pour tous



RÉUSSITE POUR TOUS

Accompagner les projets des établissements inscrits dans **une démarche préventive** invitant le jeune à **progresser dans un cercle vertueux** l'amenant vers la **réussite scolaire et personnelle**. Parce que s'orienter doit, par nature, être une opération profondément interactive, **elle suppose de suggérer au plus grand nombre plusieurs axes de travail concomitants** donnant à voir des **projets novateurs** prévoyant l'implication des familles au **cours du processus**.



2 - Les cordées de la réussite

Le dispositif «Cordées de la réussite», décliné par les Académies de Toulouse et Montpellier, a pour objectif de **favoriser une plus grande diversité sociale dans l'accès aux formations de l'enseignement supérieur, et notamment dans les filières très sélectives comme les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), les écoles d'ingénieur, de commerce, des sciences politiques ou encore de santé.**

Têtes de cordées Académie de Toulouse

EMAC, ENAC, INP, INSA, ISAE, IEP,
TBS, UPS, Centre Universitaire de
Tarbes

Têtes de cordées Académie de Montpellier

Université de Perpignan, Supagro, INRA,
Université de Nîmes, Arts et Métiers Paris
Tech, Centre Aix de Provence, Ecole
Polytechnique Universitaire de Montpellier,
Business School, Sup de Co Montpellier,
ENS des Mines Alès

Contact

Région Occitanie Candice SOUBEYRAND
05 61 39 64 77- candice.soubeyrand@laregion.fr

Académie de Toulouse- Corinne AVIAS
corinne.avias@ac-toulouse.fr

Académie de Montpellier-Olivier Brunel
olivier.brunel@ac-montpellier.fr